

983 1439

230

5 A SEC HOLDING FRANCE
Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance
Au Capital de 16.500.000 Euros francs
Siège social : 60, Bd du Capitaine Gèze
13014 Marseille
R.C.S Marseille B 418 782 025

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
REUNIE EXTRAORDINAIREMENT LE 20 NOVEMBRE 2001

L'an deux mille un et vingt Novembre à 16 heures, les actionnaires, se sont réunis au 90, Rue de Villiers, 92300 Levallois Perret, en assemblée générale ordinaire, sur convocation du Directoire ,

Il est établi une feuille de présence signée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance.

L'assemblée est présidée par Monsieur Erick RINNER, Président du Conseil de Surveillance.

Monsieur Peter AEPLI
et Monsieur Robert MASON

titulaires ou représentant du plus grand nombre de voix, et acceptants, sont appelés comme scrutateurs.

Monsieur Paul DOWNES est désigné comme secrétaire.

Le président constate, d'après la feuille de présence certifiée exacte par les membres du bureau, que les 4 actionnaires présents, ou représentés ou votant par correspondance, possèdent 165 000 actions, sur les 165.000 composant le capital social, soit plus du quart des actions composant le capital social ; qu'en conséquence, l'assemblée générale, régulièrement constituée, peut valablement délibérer.

M. le Président constate que la société HERNST & YOUNG, commissaire aux comptes titulaire, régulièrement convoquée, est absente.

Le président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- Les copies des lettres de convocation adressées à tous les actionnaires
- La copie et récépissé postal de la lettre de convocation du commissaire aux comptes titulaire
- La feuille de présence signée des membres du bureau,
- Le rapport du conseil d'administration
- Le texte des résolutions proposées à l'assemblée
- Les lettres de démission des commissaires aux comptes
- Les lettres d'acceptation des commissaires dont la nomination est proposée



Le président déclare que les documents devant, selon la législation en vigueur, être communiqués aux actionnaires, ont été tenus à leur disposition au siège social à compter de la convocation de l'assemblée, et que la société a satisfait, dans les conditions légales, aux demandes de documents dont elle a été saisie. L'assemblée lui en donne acte.

Le président rappelle que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Démission des Commissaires aux Comptes titulaire et suppléant et nomination de remplaçants
- Pouvoirs.

Puis, il donne lecture du rapport du Directoire et ouvre la discussion.

Après quoi, et personne ne demandant la parole, le président met successivement aux voix les résolutions suivantes, à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, prend acte des démissions présentées par la société HERNST & YOUNG (anciennement HSD CPME), commissaire aux comptes titulaire et suppléant.

Elle décide de nommer en remplacement à compter de ce jour et pour la durée du mandat de leur prédécesseur soit jusqu'à l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2003 :

- la société KPMG S.A., Société Anonyme, au capital de 21.988.400 francs, domiciliée en son établissement sis 1, Cours Valmy, 92923 Paris la Défense Cédex, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro B 775 726 417, commissaire aux comptes titulaire
- Monsieur Jean GATINAUD, né le 23 Août 1950 à Fontainebleau, domicilié 1, Cours Valmy, 92923 Paris la Défense Cédex, commissaire aux comptes suppléant.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

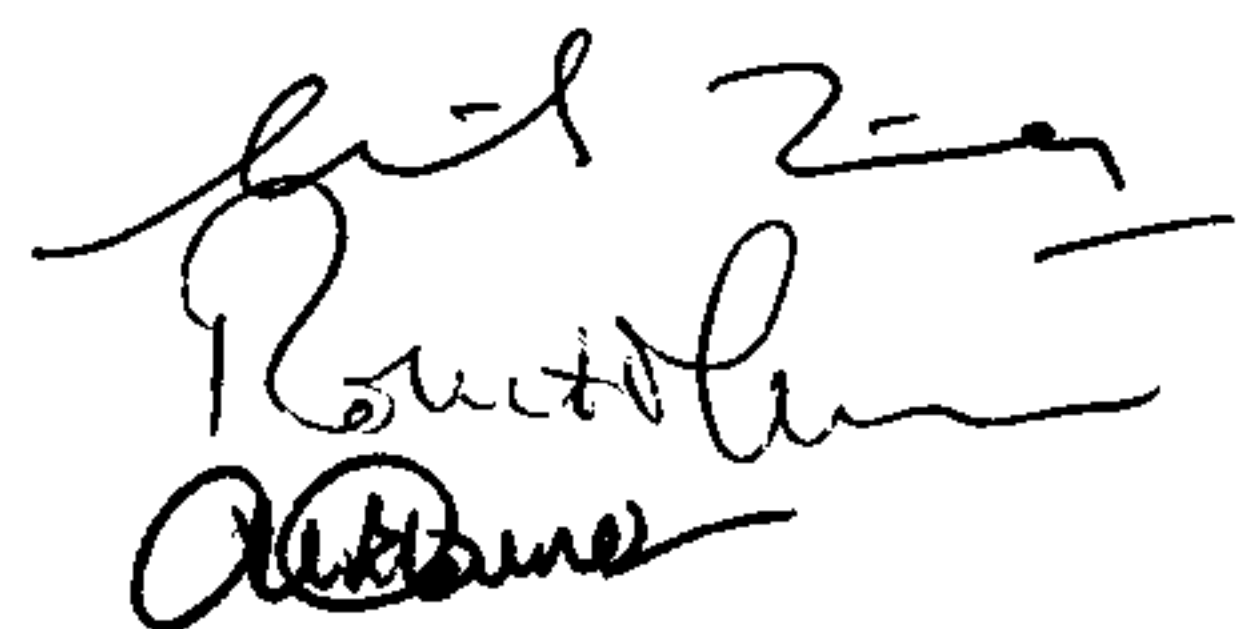
L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente délibération pour effectuer tous dépôts, formalités et publications nécessaires.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par les membres du bureau.

LE PRESIDENT

LES SCRUTATEURS



SECRETAIRE

